



INFORMATION PRESSE Le 14 novembre 2012

**La signature de la Convention entre MAAF et l'UPA concrétise les liens historiques entre l'organisation patronale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité et la mutuelle qui accompagne les artisans depuis sa création.**

**MAAF et l'Union Professionnelle Artisanale ont signé, le 8 novembre dernier, une convention précisant les actions communes qu'elles mettront en œuvre, notamment pour satisfaire les besoins en assurances des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité. Les deux acteurs de l'artisanat officialisent ainsi leur partenariat historique.**

De gauche à droite : *Laurent PIGELET, Directeur Communication et marketing de MAAF, Jean-Claude CONDOU, Secrétaire général de la CAPEB, Etienne COUTURIER, Directeur général MAAF, Pierre BURBAN, Secrétaire Général de l'UPA, Dominique PERROT, Secrétaire général de la CGAD, Jean LARDIN, Président de l'UPA, Emmanuel CHAYÉ, Délégué général MAAF, Patrick LIÉBUS, Président de la CAPEB, Jean-Côme DELERUE, Conseiller technique pour la communication de l'UPA.*



Depuis de nombreuses années, MAAF est le partenaire « naturel » de l'UPA : cette convention consolide désormais leurs relations. MAAF entend soutenir l'UPA dans ses actions en faveur de la reconnaissance et de la promotion des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

Les signataires décident ainsi de se concerter sur les grands thèmes liés à la protection, la promotion et le développement des entreprises ainsi qu'à leurs effectifs (artisans et commerçants de proximité, conjoint travaillant dans l'entreprise, salariés et apprentis).

Jean Lardin, Président de l'UPA, déclare : *« Je suis heureux que l'UPA et MAAF aient pu formaliser par une convention de partenariat ambitieuse, les liens historiques et naturels qui unissent le groupe mutualiste avec les représentants de l'artisanat et du commerce de proximité. »*

Etienne Couturier, Directeur général MAAF Assurances ajoute : *« MAAF joue un rôle majeur de soutien des actions emblématiques de l'artisanat en faveur de la promotion et de la valorisation des entreprises artisanales. La signature de cette convention avec l'UPA en est une excellente illustration ».*

#### **A propos de l'UPA :**

*L'UPA est l'organisation nationale représentative de l'artisanat et du commerce de proximité. Par l'intermédiaire de ses quatre composantes (CAPEB-CNAMS-CGAD-CNATP), elle rassemble 55 fédérations professionnelles nationales et 5000 syndicats départementaux. En tant que partenaire social, l'UPA est consultée par les pouvoirs publics et participe aux négociations entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés.*

*L'UPA défend les intérêts des 1.200.000 entreprises françaises de l'artisanat et du commerce de proximité et s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et de lien social.*

#### **A propos de MAAF :**

*Le Groupe MAAF Assurances est l'un des premiers assureurs généralistes en France. Il propose à ses 4,1 millions de sociétaires et clients des solutions globales en assurances (auto, habitation, risques professionnels mais aussi santé, prévoyance, assurance vie...) et des services à forte valeur ajoutée (assistance, crédits...), au prix le plus juste et avec une recherche d'efficacité optimale.*

*MAAF est, depuis plus de 60 ans, le partenaire historique du monde professionnel. En 2011, près de 370 000 professionnels et entreprises font confiance à MAAF et à ses contrats pour les dédiés.*

**Contacts presse MAAF :** Audrey CHAZOULE : 01 53 10 65 12 – Marie-Pierre MICHEL : 01 53 10 63 57  
UPA : Jean-Côme DELERUE : 01 47 63 31 31